

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation
Projet de règlement n° U-220-51

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° U-220-51 modifiant le règlement de zonage n° U-220 :

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 août 2023, le projet du règlement n° U-220-51 Modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin de remplacer les dispositions relatives aux matériaux et à l'architecture des pavillons et gazebos.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi **5 septembre 2023, à 19 h 15**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon située au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire et concerne l'ensemble du territoire de la Ville. Il peut être consulté aux Services juridiques et du greffe durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 28 août 2023



Veronika Kiryanova, avocate
Greffière adjointe
Services juridiques et du greffe